

L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Autriche

Résumé

En 2010, avec 17 % de la population en âge de travailler née à l'étranger, l'Autriche compte l'une des plus fortes proportions d'immigrés d'âge actif au sein de l'OCDE. Comme dans d'autres pays européens de l'OCDE, le panorama des migrations en Autriche a été marqué, avant le premier choc pétrolier, par le recrutement de travailleurs immigrés ayant un faible niveau d'instruction, et par des migrations ultérieures au titre du regroupement familial. La chute du Rideau de fer, à la fin des années 80, et les conflits en ex-Yougoslavie qui ont provoqué des mouvements migratoires à grande échelle à destination de l'Autriche, ont joué un rôle encore plus important. Plus des trois quarts de tous les immigrés en âge de travailler résidant actuellement en Autriche sont arrivés depuis le premier de ces événements, la plupart d'entre eux étant entrés sur le territoire autrichien entre 1988 et 1995.

Suite à ces arrivées massives, plusieurs mesures ont été mises en place, au début et vers le milieu des années 90, qui ont eu pour effet d'empêcher un grand nombre d'immigrés en provenance de pays à faibles revenus d'accéder au marché du travail. Ces mesures semblent avoir contribué aux mauvais résultats enregistrés par certains groupes d'immigrés, notamment les femmes. Bien que la plupart de ces obstacles aient été progressivement éliminés, certaines de ces mesures s'appliquent encore à bon nombre d'immigrés ayant un statut de résident permanent. L'abandon des restrictions qui subsistent améliorerait la transparence du système.

Malgré l'importance de la population immigrée, le cadre global d'intégration de l'Autriche est moins développé que dans les pays de l'OCDE ayant fait l'objet d'une revue. Ainsi, en Autriche, ce n'est que récemment que l'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail a réellement attiré l'attention des pouvoirs publics. Cela tient notamment au fait que les résultats obtenus par les immigrés sur le marché du travail ont été plutôt satisfaisants jusqu'aux environs de la dernière décennie.

La population immigrée est fortement concentrée à Vienne où la situation du marché du travail est moins favorable que dans le reste de l'Autriche. La prise en compte de cette concentration géographique réduit considérablement les différences de performance observées sur le marché du travail entre immigrés et population autochtone.

En effet, de prime abord, les résultats globaux obtenus par les immigrés quant à leur intégration sur le marché du travail n'ont rien à envier à ceux enregistrés au niveau international. Cela tient essentiellement à la situation générale du marché du travail et au panache assez favorable des pays d'origine des immigrés installés en Autriche. Dans sa composition actuelle, plus de la moitié de la population immigrée en âge de travailler, provient de pays de l'OCDE à revenus élevés et une grande partie du reste de cette population provient de pays voisins issus de l'ex-Yougoslavie avec lesquels l'Autriche entretient de nombreux liens historiques et culturels. Ces deux groupes de migrants

obtiennent aussi des résultats assez favorables sur le marché du travail d'autres pays. D'autres groupes, notamment les femmes issues de pays à faibles revenus, obtiennent des résultats qui ne sont pas aussi bons au regard de ceux enregistrés dans d'autres pays. Dans l'ensemble, qu'il s'agisse de l'éducation ou de l'intégration sur le marché du travail, les faibles résultats obtenus par les femmes – aussi bien par les immigrées elles-mêmes que par leurs enfants – méritent une plus grande attention de la part des pouvoirs publics.

En Autriche, les employeurs accordent une grande importance aux qualifications formelles, ce qui pose des défis particuliers aux immigrés. Tout d'abord, ils sont fortement surreprésentés parmi les personnes peu qualifiées, ce qui nuit à leurs perspectives d'emploi. D'autre part, ceux qui ont acquis des qualifications dans leur pays d'origine, s'aperçoivent que celles-ci sont peu prisées sur le marché du travail autrichien. L'incidence d'immigrés occupant des postes exigeant un niveau de qualification inférieur à celui qu'ils possèdent est l'une des plus élevées parmi les pays de l'OCDE. L'obtention d'une reconnaissance officielle semble utile à cet égard, mais c'est là une voie rarement suivie par les immigrés. Il serait intéressant de déterminer pourquoi il en est ainsi et de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent.

Ces dernières années, plusieurs mesures ont été mises en place pour tirer un meilleur parti des qualifications des immigrés dans le contexte plus large des efforts déployés par l'Autriche pour accroître son offre de main-d'œuvre qualifiée. Parmi ces mesures, on trouve des programmes de formation des immigrés à des emplois qualifiés dans des domaines où existent des pénuries de main-d'œuvre. Il semblerait que ces programmes aient été particulièrement efficaces. En outre, à partir de 2012, les immigrés seront particulièrement ciblés par le Service public de l'emploi (AMS). Les partenaires sociaux, qui jouent un rôle particulièrement important en Autriche quant à l'intégration des immigrés sur le marché du travail, ont également proposé un certain nombre de mesures, notamment des services de conseils et un programme de mentorat, qui viennent compléter les moyens utilisés habituellement par l'AMS.

Contrairement à d'autres pays de l'OCDE, l'Autriche ne dispose pas, au niveau fédéral, d'un programme structuré d'intégration des nouveaux arrivants. Le seul poste du budget principal qui puisse être directement imputé à l'intégration des immigrés sur le marché du travail est celui de la formation linguistique. Largement financés par l'AMS, les efforts déployés dans ce domaine ont récemment été considérablement renforcés. Toutefois les immigrés qui réussissent à trouver directement du travail après avoir suivi de tels cours sont relativement peu nombreux. Les raisons mériteraient d'en être étudiées de plus près, étant donné l'importance de l'investissement consacré à la formation linguistique.

En dehors de la formation linguistique, il n'existe pas, au niveau fédéral, de mesures d'intégration ciblant directement les immigrés. Ce que les organisations non gouvernementales et les autorités infranationales offrent compense en partie cette lacune, mais leurs activités sont souvent basées sur des projets et menées à petite échelle, ce qui rend leur évaluation difficile.

L'absence de coordination efficace des politiques au niveau fédéral constitue une faiblesse majeure à laquelle il est urgent de remédier. Le manque de coordination est particulièrement visible dans le domaine de la reconnaissance des diplômes étrangers, domaine dans lequel opèrent une multitude d'acteurs différents, ce qui nuit à la transparence du système. L'absence notoire de recherche et d'évaluation consacrées à l'intégration des immigrés sur le marché du travail s'oppose également à l'élaboration de directives efficaces sur le plan des politiques. Ce déficit est notamment dû au manque de données relatives aux immigrés et à leurs enfants. Dès lors que l'on disposera de données

plus nombreuses et de meilleure qualité, il faudra passer à l'étape suivante qui consiste à réduire le déficit existant en matière de recherche et d'évaluation.

Les piètres résultats des enfants d'immigrés sont particulièrement préoccupants. Ceux-ci font maintenant progressivement leur entrée dans la vie active et, par rapport aux enfants des autochtones, ils sont quatre fois plus nombreux à se retrouver parmi les moins qualifiés n'ayant ni emploi, ni diplôme. Pour relever cet important défi, il faut déployer des efforts coordonnés. Ces efforts doivent porter plus particulièrement sur l'enseignement préscolaire, aux âges critiques de 3 et 4 ans, et s'accompagner également de mesures visant une meilleure représentation des enfants d'immigrés dans les établissements de formation professionnelle, les centres d'apprentissage et le secteur public où cette population est actuellement sous-représentée.

Même les enfants d'immigrés qui réussissent à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur autrichien éprouvent des difficultés à trouver un emploi, ce qui donne à penser qu'il existe, sur le marché du travail autrichien, des obstacles structurels propres aux immigrés et à leurs enfants, notamment en matière de discriminations. Ils auraient donc tout à gagner de la mise en place de mesures plus volontaristes en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

Tout bien considéré, le cadre d'intégration autrichien a beaucoup progressé ces dernières années, et les initiatives prises récemment vont dans la bonne direction, mais les politiques d'intégration autrichiennes sont à la traîne par rapport à celles menées dans d'autres pays de l'OCDE. Pour combler les lacunes qui subsistent encore et améliorer les performances des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail, un certain nombre de mesures sont recommandées.

Résumé des principales recommandations politiques pour l'Autriche

A. Améliorer le cadre d'une politique d'intégration cohérente et efficace

- Créer, au niveau fédéral, une structure permettant de mieux coordonner la politique d'intégration et de partager plus facilement les expériences dans ce domaine, en reconnaissant que l'intégration est une question transversale qui requiert l'intervention de nombreux acteurs différents.
- Remédier aux carences qui existent actuellement en matière de recherche et d'évaluation, en développant et en exploitant les sources de données longitudinales.

B. Renforcer les possibilités d'intégration offertes aux immigrés

- S'assurer que les femmes immigrées éloignées du marché du travail soient touchées par les mesures d'intégration proposées.
- Mettre en œuvre, à l'intention des *nouveaux arrivants*, un programme d'intégration structuré qui réponde aux besoins des individus et dont l'objectif explicite est l'intégration sur le marché du travail.
- Élargir les programmes actuellement proposés en matière de formation linguistique correspondant à des qualifications et des formations professionnelles données et veiller à la coordination des formations linguistiques proposées par les différentes parties prenantes.
- Favoriser la participation des immigrés à des « fondations de placement » qui forment les chômeurs en fonction des compétences dont les entreprises ont besoin.

C. Accorder davantage d'attention à l'entrée rapide sur le marché du travail

- Simplifier le système des permis de résidence et de travail et abolir les obstacles qui s'opposent encore à l'accès au marché du travail des immigrés ayant un statut de résident permanent.

- Envisager de donner aux demandeurs d'asile plus de droits pour travailler, au moins à ceux dont la requête ne semble pas infondée.

D. Tirer un meilleur parti des compétences des immigrés

- Faire mieux connaître les possibilités de reconnaissance des diplômes étrangers et renforcer la transparence du processus de reconnaissance, de préférence par la mise en place de guichets uniques, pour l'ensemble des différents types de qualifications.
- Mettre au point et appliquer des mécanismes d'accréditation des apprentissages antérieurs visant plus particulièrement les immigrés, en étroite coopération avec les partenaires sociaux.

E. Accorder davantage d'attention aux besoins des enfants d'immigrés

- Veiller à ce que les restrictions concernant les migrations familiales ne compromettent pas le processus d'intégration des enfants d'immigrés.
- S'efforcer d'accroître la participation des enfants d'immigrés à l'enseignement préscolaire aux âges critiques de 3 et 4 ans.
- Offrir aux enfants d'immigrés une formation plus structurée en matière d'apprentissage de l'allemand et réexaminer la priorité accordée actuellement à l'enseignement de la langue maternelle.
- Appliquer des mesures spéciales à l'intention des jeunes migrants qui arrivent à l'âge de fin de scolarité obligatoire ou juste après, afin de s'assurer qu'ils obtiennent un diplôme autrichien reconnu et prisé sur le marché du travail.
- Rechercher quelles sont les causes des piètres performances des enfants d'immigrés âgés de 15 à 24 ans, comparés aux résultats de leurs homologues plus âgés, et prendre les mesures qui s'imposent.
- Encourager l'accès des enfants d'immigrés aux établissements de formation professionnelle et aux centres d'apprentissage.
- Renforcer les efforts déployés pour accroître les perspectives d'emploi des enfants d'immigrés dans le secteur public.

F. Rationaliser et renforcer le cadre mis en place pour lutter contre les discriminations

- Rendre le cadre de lutte contre les discriminations plus visible pour les immigrés et les informer de leurs droits.
- Effectuer une étude expérimentale pour déterminer l'incidence des discriminations dans le processus de recrutement, et diffuser largement les conclusions de cette étude afin de provoquer une prise de conscience à ce sujet.
- Envisager des mesures plus volontaristes pour lutter contre les discriminations, en ayant notamment plus souvent recours à des instruments d'action politique en faveur de la diversité.



Extrait de :

Jobs for Immigrants (Vol. 3)

Labour Market Integration in Austria, Norway and Switzerland

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264167537-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « L'intégration des immigrants et de leurs enfants sur le marché du travail en Autriche - Résumé », dans *Jobs for Immigrants (Vol. 3) : Labour Market Integration in Austria, Norway and Switzerland*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264167919-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.